

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2023

## ORDRE DU JOUR

1. Délibération portant sur la suppression d'emploi (grade adjoint technique territorial) et création d'un emploi permanent (grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe).
2. Délibération accordant une subvention à l'association « La récréée – St Marc – Blessac ».
3. Délibération portant sur la fermeture du réseau cuivre sur les communes de la Creuse.
4. Délibération portant sur l'aide départementale au déplacement des écoles vers la bibliothèque intercommunale.
5. Délibération désignant un nouveau conseiller communautaire (en remplacement du Maire).
6. Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le CDG23 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et agissements sexistes.
7. Délibération portant sur la redevance assainissement 2024.
8. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

A 10h00, M. le Maire qui préside la séance, fait l'appel des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

### Présents :

Mmes LABOURIER, PENAUD, PERES, RIOUBLANC.

Mrs. ARNAUD, BERNARD, DUMONTANT, DURAND, FIALAIRE, TOURADE.

### Excusés :

Mesdames DIGOIN, LEMAIRE, TOURNADE

Messieurs AVIGNON, BLEUEZ.

Secrétaire de séance : M DUMONTANT.

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil datant du 31 mai 2023.

M. le Maire demande au conseil si ce PV doit faire l'objet de modifications.

Aucun changement n'est demandé. M. le Maire le soumet donc au vote.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Le PV est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1. Délibération portant sur la suppression d'emploi (grade adjoint technique territorial) et création d'un emploi permanent (grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe)**

Monsieur BONNET Thierry peut prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup>/12/2023. Le comité technique a été saisi le 08/06/2023 et a donné un avis favorable le 09/06/23. Il passerait ainsi du grade d'adjoint technique territorial à celui de d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Pour cela, il faut délibérer pour dans un premier temps supprimer son grade actuel et dans un second créer son nouveau grade.

Après en avoir discuté, le conseil vote à l'unanimité pour réaliser les modifications évoquées ci-dessus.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

**2. Délibération accordant une subvention à l'association « La Récré – St Marc – Blessac »**

Il s'agit de l'association des représentants des parents d'élèves du RPI. Cette association est dynamique et s'investit pleinement pour apporter des recettes aux écoles du RPI. Lors du vote du budget 2023, l'intention de la municipalité était de verser une subvention à cette association au même titre et du même montant que les autres associations de la commune, soit 300 €.

Malheureusement, lors du vote du budget principal, il a été omis d'intégrer cette subvention. Ce qui fait que la subvention n'a pas pu être versée.

Aussi, cette omission peut être « réparée » par une délibération à posteriori du vote du budget. La fongibilité fait que la somme nécessaire peut être inscrite à l'article en question.

Après en avoir discuté, le conseil vote à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

**3. Délibération portant sur la fermeture du réseau cuivre sur les communes de la Creuse**

Suite à la mise en place de la fibre, le réseau cuivre est appelé à disparaître. La commune a reçu un courrier d'Orange qui informe que Blessac fait partie du lot de communes pour lesquelles le réseau sera ôté en 2027. Si la commune pense que cela peut générer des gênes pour certains des administrés, on doit leur faire savoir avant le 15 septembre 2023. Sans réponse de notre part, Orange considèrera que la commune est d'accord et enlèvera donc tout le réseau cuivre de la commune.

Il apparaît que tous nos concitoyens n'ont pas forcément un équipement Internet chez eux, notamment en ce qui concerne les personnes les plus âgées.

Aussi, il paraît plus sage de sursoir à ce délai afin que personne ne soit désagréablement impacté par l'enlèvement du réseau cuivre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de repousser le délai de la fermeture du réseau cuivre sur la commune de Blessac.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

**4. Délibération portant sur l'aide départementale au déplacement des écoles vers la bibliothèque intercommunale**

Comme tous les ans, le Conseil Départemental demande de délibérer pour savoir si la commune accepte une aide financière du département pour les déplacements des écoles vers les bibliothèques intercommunales. Cette aide financière était d'un montant de 314 € environ pour l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

### **5. Délibération désignant un nouveau conseiller communautaire (en remplacement du Maire)**

Pour des raisons personnelles, M. le Maire informe le conseil qui lui est impossible de continuer à être délégué à Creuse Grand Sud.

Il faut donc procéder à son remplacement. Pour cela, Madame PENAUD Corine, maire-adjointe a accepté d'être conseillère communautaire à sa place.

Un courriel de la DGS de Creuse Grand Sud est parvenu, indiquant la procédure à suivre pour changer de délégué communautaire.

Pour les communes de moins de 3500 hab. les délégués communautaires ne sont pas élus mais désignés en fonction de leur place dans le tableau du conseil :

- Le maire, puis le premier adjoint, etc.
- Il faut faire un courrier à Madame La Présidente de C G S présentant sa démission.
- Il faut également que le deuxième et troisième adjoints refusent le poste afin que ce soit le 4<sup>ème</sup> adjoint qui soit désigné.

Après en avoir discuté, le conseil vote à l'unanimité pour que Madame PENAUD remplace M. DURAND au sein du conseil communautaire de Creuse Grand Sud.

#### **Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

### **6. Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le CDG23 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et agissements sexistes**

Il s'agit de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Creuse.

Dans le contexte national actuel, il paraît pertinent d'intégrer ce dispositif qui peut permettre de protéger les agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le coût est de 3 € par an et par agent.

Après en avoir discuté, le conseil vote à l'unanimité pour signer cette convention.

#### **Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
-

## 7. Délibération portant sur la redevance assainissement 2024

Lors de la séance du 19 septembre 2022, le conseil a voté l'augmentation progressive de la taxe d'assainissement afin de respecter le taux minimum exigé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ouvrant droit aux subventions.

La commune avait décidé d'étaler cette augmentation sur deux exercices afin de la lisser.

« Après discussion il est convenu que l'augmentation sera progressive à raison de 0,04 point par an, pour arriver en 2024 à 1,21€/m<sup>3</sup>.

Pour ce faire il est proposé :

$$0.82/m^3 + 42\text{€ de part fixe} : (0,82*120) + 42 = 140,4 \text{ soit} : 140,4/120 = \underline{1,17}$$

Il faut donc aujourd'hui décider de l'augmentation qui permet d'atteindre l'exigence de l'Agence de l'Eau, et ainsi prétendre à des subventions de celle-ci.

- **2024**

$$(0.82 + 0.04)/m^3 + 42\text{€ de part fixe} : (0.86*120) + 42 = 145.2 \text{ soit} : 145.2/120 = \underline{1.21}$$

Année	Taxe assainissement minimale Agence de l'Eau	Taxe assainissement Blessac			
		part m3	part fixe	pour 120 m3	Taxe par m3
2019	0,85 €				
2020	0,90 €	0,75	20	110	0,92
2021	1,00 €	0,80	40	136	1,13
2022	1,10 €	0,80	40	136	1,13
2023	1,10 €	0,82	42	140,4	1,17
2024	1,20 €	0,86	42	145,2	1,21

Après en avoir discuté, le conseil vote à l'unanimité pour l'augmentation de la redevance d'assainissement en 2024, afin d'être au taux minimum pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau.

**Vote :**

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

## Questions diverses

### - Information décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions modificatives réalisées depuis la dernière réunion du conseil.

### - Travaux d'enfouissement des lignes aériennes du bourg

Une réunion préparatoire des travaux s'est déroulée à la mairie le 23 août 2023 où étaient représentés : le SDEC, l'UTT de Bourgneuf, la société SOCALEC et la commune.

Deux phases sont prévues pour ces travaux :

#### - 1<sup>ère</sup> phase de génie-civil :

Elle consiste en la réalisation de tranchées et au passage de gaines et de câbles.

Cette première phase débutera lors de la dernière semaine de septembre pour se terminer fin décembre.

Afin de ne pas trop perturber l'activité du Relais des Forêts, les travaux devant celui-ci se feront pendant les congés annuels des restaurateurs.

Lors de cette phase, des déviations devront être prévues et l'accès à la digue sera interdit.

La place de la Croix a été choisie pour entreposer le matériel et les matériaux et pour poser l'Algeco de l'entreprise SOCALEC.

L'espace au-dessus du cimetière servira éventuellement de lieu de stockage provisoire pour entreposer les agrégats.

#### - 2<sup>ème</sup> phase : l'éclairage public :

Il s'agira de poser les nouveaux candélabres avec les lampes correspondantes.

Elle devrait démarrer dès la fin des travaux de génie-civil et devrait se poursuivre jusqu'à fin mai 2024.

Les perturbations pendant cette phase seront moins contraignantes.

Un courrier sera distribué aux habitants afin de les informer de ces travaux.

### - Rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée le lundi 4 septembre. Pour cette année scolaire, Blessac compte un effectif de 28 élèves répartis sur deux classes.

-La classe de TPS, PS, MS avec Mme DESMAZES

-Celle de MS et GS avec Mme PINAULT

### - Pose des gouttières ateliers municipaux

M. le Maire informe que de nouvelles gouttières ont été posées au niveau des ateliers.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 30.**